Le vérité est faite sur le gouvernement :

fi est l'enteur principal des flohes; Vadecard
n'est que la complice.
Elle est confirmée et précisée par les
réponses du commandant. Pacquier aux
questions sulvantes de Me Bazire :

— C'est à la demande du ministre, que
vous avez fourni des renacignements suf
vos camerades et vos supérieurs ?
Réponce. — Out.

— Et ore renseignements vous les avez
feit parrent au ministre par la vote du
l'orère, ja veux dire de l'Orère du GrandOriest?
Réponce. — Out.

orient?
Réponse. — Oui.
Jameis question lut-eite mieux élucidée à Voue voyez qua les tribaneux écrivent des pages d'histoire beaucoupplus documentées que le Parlement, et qu'il est bon de les fréquenter pour s'instruirs.
Je n'ose cependant parsecommander, est exéquantation su commandant Pasquier; les abords du Palais du Justica l'exposent à trop de désagréments, nne escorte d'agents en bourgeoie étant impressante à lui épargasr l'eccusation de l'âchaté, portén hier contre luti en pieine rue par la commandant Coste de Beauregard, eux applaudissements de la foule.

Costs de Beauregard, sux apparente de la foule.
Au surplus, de quel côlé le commendant.
Pasquier peut-si désormais diriger ses pas, sans dongarda mémoventures de cette sorte?
Elles partesi toule seules.
Il n'est en sûreté qua chez lui.
Qu'il y recte sux arrêts qu'à défaut de ces chefs lui inflige l'indignetion publique.
J. R.

### LE COMMANDANT PASQUIER EXECUTE

Hier, vers 2 henris. les FF.: Pasquier et Vadecard sortainnt du Palaie de Justies protégés per une docaite d'agants eo hourgois, lorsqu'un officier, portant la tenus de ville, viet se placer devant le F.: Tragquier et lai dit. « Vons étes bien Monsteur Pasquier? Je stule le commandant Costa de Beauregard. Fai su que jé ne pouvais rous trouver que dans ce chemp clos da le délation. Je viens vous traiter de la garde du cerpa des FF. Pasquier et vadecard ne jetèrent sur le commandant Costa de garde du cerpa des FF. Pasquier et vadecard ne jetèrent sur le commandant Costa de Beauregard at le cofficerent braiteinment centre le mur du Palais. La foula, qui s'était mancée devant la porte, acciamait vigonreusemant le brave officier, tandis que actui-et, par-desants la tite des agents, continuali à la largeller M. Pasquier et à la traiter de la thete. Calui-et, pile de terreur, élait, ainsi que M. Vadecard, prológé par quelques agants, qui séparaient les deux FF.; de la foule qui les commandant Costa da Beauregard, enfin délitré des policiers qui le maiuteunient, put se retirer suivi par de nombreux speculeurs qui te feliciteient.

### l'élection sénatoriale de l'aisne

M. Eugène Touron, candidat progressiste antiministériel à l'élection sénatoriale du 15 janvar, edresse une circulaire à essétecturs, dem laquelle II déclare a que sa condidature conserva con caractère de protestation coatre les procédés de gouvernement du Cabinet actuele.

Il ajoute 7

Il m'opparait que tout ceux qui conservent à respect de non gierreuses traditions et le partie prendeurée la patrie nat le devoir tout de s'usir pour l'accomplimement d'une nre communes de sanvegards socials et de mecretion nationale.

onservation nationale.

Je dia que le gouversement n'a pas le droit l'imposer la séparation des Eglises et de l'Elat tam pay qui air auconomoset mostré, dans les centres élections, qu'i soit prêt à l'accepter. Lets séparation, dont le président de Cosseil les ministres a recons lei-mans la danger, bouttrait fatalement à l'appression des cruchomet par da nouvelles atteintes à la liberté. Enfin, M. Touren, après avoir déciaré que ce réformes socialer davaisnt être discuties sans le calme et l'apaisement, termina ainsi a profession de foir.

Semberte, cont. autométhel, Messieure, les

ombranz sost sajourd'hal, Massieurs, les is qu'acus menacest; l'auroisse est su r de le Fraces, qui tromble potra son armée, r su morine, écat elte eutéed meinlenir la seance so les fismats bica su-dessa des civactes intrigues de la politique-appelons-aous ses sobles at fortes parales M. Ribot; qu'elles inspirent aos pensées at actes :

s actos:
Respect à toutes les eroyances, hoseéteté
probité dans le gouvernament, house à coux
, per d'indignes recoétés, ont tenté de fâtrir
viell houser français, réconciletion de rées les forces morales du pays par le liberté,
p le tolérance, par l'axallation de sentiment troique.

### M. LOUBET EN VOYAGE

Le précident de le République partire es s par le rapids de Merseille, pour Moutélimer. Il va passer dens la Drôme les vacamosa nouvel su.

A son relour, M. Loubet recevra ts acuvel ambassadeur d'Asgleterre, sir Fraucis Bertie, qui lui présenters ses lettres de créance.

### PERQUISITIONS POLICIÈRES

Six commissaires de police, appuyés d'une flouzaine d'inspecteurs et d'agents de la Sureté at d'une quinzaine de gerdiens de la paix, out forcé des secures, saisi des lattras personnelles, apposé des aceliès hier, à travere la vills de Rones, sous prétextu de rolever des lafractions à la loi ser les Coagrégations.

Ches M. Marc, président de la Société anchement de la Coagrégation.

Ches M. Marc, président de la Société ana-ayme de penécount fean-Baptiste de la Salies détudes, chambres, les manhes, les malles, troirs, ent été foulliés de fond en comble, radigré l'absence des professeurs sécularisés, ce qui u'svait pas empéché les commissaires de placer des seulinelles pariout; dans la logs du conserge, le parloir, les couloirs, les cor-ridons, etc.

da piacer des soulmeires partout; dans la logs de consières, le parlox, les couloirs, les corridors, etc.

Le factor ayant, an cours des perquisitions, apporté le sourrier, les agents de M. Combes s'au em parèrest et n'en readirent, longtamps après, qu'uns pertie.

Des lettres avaient d'silleurs été sinies et cuvertes la 1º janvier dans les bureaux de poste de Rosna. Les enveloppes perfect cette mentiou : « Ouverta et reteurs par sutorité de justice. Rouen, le 3 janvier 1905. Le juge d'unterention. Deligne, « La plupart ont été remises à leurs destinataires seulement hier.

Cetts expédition, commencés à 9 houres du matia, a deré jusqu's 8 houres da soir.

Tal cet l'houreux régima dont jouit la France aven M. Gembest

### LES RELIGIEUSES EN APPEL

Rennes, & janvier. - De notre correspondent Rennes, e janvier. — De nore correspondent. La Cour d'oppela accordéla loi de surele aux digleuses de Pienmenden, de Corseul, de froons (Célos-di-Nord), qui avaient été con-lamuées en première isseanca à nas ameade. Elle s'eccordé également la sursus sux reli-riceses de Trivagou et à M. de Le Matierie poursuivis poor avoir losdé un établissement comprépaisais hospitailer à cause du carsolera gaaareux de l'œuvra qu'ils avaisai entrepriss.

# reponse. — Levom de l'efficier sur lequel voulait être renseigné. Et ce nom vous était communiqué par ministre? Evidemment. Comment l'aurione neus

Les your du mort

Les yent du mort

Soraites dus yeux étaints de M. Syveich
que jaillinait la iumée?

Le De Luyt en est permudé, Cé médecin
qui fut appelé le premier chez M. Syveich
nt qui, éans l'impossibilité de le ranimer dut
se berzar à constaier in decès, a été naiendu,
hier soir, par M. Boucard, juge d'instruction.

Le magietrat ne lui n posé que deux
questione:

-40 Avez-vous procédé à l'examen des yeux
de M. Syveich?

20 Les yeux n'étaient-lis pas déjà vitreux
Aux deux questions, le Dr Luyt a répendu
affirmativement. Si les yeux du deput
étaient vitreux quand lu médecin les a examinés, d'est que le mort remontait à piusieurs betree.

Mme la générala de Pellieux, qui a succédé ea docteur dens le cabinet du juge, agreis pu complèter le dépasition de M. Luyt, i quend elle c'est présentée chez M. Syveton, in jour du drame, vers 1 heurs da l'oprès-midi, Mme Syveton l'est introduita delts son appartement; male Mms Syveton ne l'a pas invitée à entrer.

Voici d'eilleure la déposition de la veuva du générei:

Le 8 décembre je me présental vere I heura de taprès-mid — peut-être un pen avout l'entre de manural le leure — ches Mms Syveton, son preudre des nouvaites de Rime Mévard, na filla, que je cevais malade. La bonna, qui vint m'osyvin, me dit que M. nt Mme Syveton staleut este sur le leure de l'appaisies me ratire Mme Syveton staleut este sur le lieu et qu'elle pouvait me a donar les usiliseres nouvailes.

Mme Syvetos ne m'avitant pas à reatrer, ja

m silisures nouvelles. In we spaner all Mme Syretos ne m'arvitant pas à redtrer, la me retirat. Une astre persoane qui as trouvail le pourrait vons renseigner peut-être mioux qu'é moi.

Cetta autre personne est M. Margarita, secrétaire de M. de Dion. M. Margarita, secrétaire de M. de Dion. M. Margarita décleré que vers i heure, le jour du drame, il était venu apporter à M. Syveton quelques renseignements sur les jurés qui devâtent le juger le lendemala. Lui susel fut reça par la bonne, qui lui dit que ni Monsieur ni Mme Syveton s'étalent là.

M. Margerita, en habitué, veniut alors entrer dans la salls à manger pour y écrir un mot, mais Louilea Spilmacker ee campa devani la porte, et le vialteur dut écrire ses notes eur le petite table du l'antichembre. Mme Syveton arriva pau après, prit les noies et pénétre dess l'appartement par la porte qui donne directement sur la cuisine, et nan pas celle de la salle à manger.

Ces dépositions sembleal indiquer que le drame, à ca memant, avait daja commencé ou était terminé.

Le magistret a entendu, ensuite, M. et Mine Vermorei, conciernee, 2, rue Alexan-drie, où M. Syvston evelt son bureau élec-

tens is a saax.

En reducendat, M. Syretos, qui sambilai res processo, a vonta ma peyer ion e termenes recordes, a vonta ma peyer ion e termenes resultante de la constante de

clarge.

Je l'espère. Et M. Byvelon. Dans toos les
ons, is ne vous verrai pas avant marcredi prochain.

M. Syvelon me pert siars la reale, il me
semble sentir nu sorte de frimeanement.

Surtout, me dit ill en n'eignaut, liese blen
les journaux, vous poursay vous renden compte
par vons mênie.

Qua algnifisient ces dernières paroine? Mme Vermorel crut que son locataire fei-soit eliacion aux débats du procès et n'y ellacion pas d'importance.

# Mme Syveton e, comme thaque année écrit à son père, le 3t décembre, pour lui présequer ses souhaits de nouvel en. Elle dit notamment dans sa lettre :

dit notamment dens sa lettre:

Je te pried sa blea voulcir m'enveyer le namero du journal is Précurseur d'Ansers, qucoatleut l'article nacrologique de bon paps
Raussess Mon avonct désire le tire à l'andience
Tu ne timagines pas combien je soufre et
auis melhaureuse. Voits maieteusest que let
experts contan descoord. La eclence fera-teris
l'annivers Les experts recommenserest mardi
Que hara-ton, de moi 1 de crois pouvoir espèrer
au mellieur réculut dans un dênt en grand
jour. Dieut qu'on marrières et alors les jourseux de Barnay sevont settentes.

La journée d'autjourd'haf
M. Boucord entend cette errès-mid

La jourade d'aujourd'hai

M. Boucord entend cetin oprès-midi
M. Cachet, député de l'urno.

Cost témoins ont été oités à la sulta de la
lettra euivente, dont l'importance n'áchappera à personne, adressés par « un député
républicain « au Figuro :

On s'étoune de toules parts qua certaines
questions a'sient pas eucore àté posées par
M. Boucard sur des faits que tout le monderaconte et qui doiveut être ébsoinment écleircia.
Sout-lis vauls ?
Ronatis faux?
Premérement. — M. Cachet, député, smi
de M. Syveton. est ails chez en dernar le jourmême de sa mort, le 6 décombre, à 9 heures
du matin. La boans lui répondit que son
maltre était absent. M. Cachet demadont à
leisser quaiques mots par écrit, la boane l'in
reduisit dans le caréined du M. Syveton et
la laisse ensuite à la boans. Il suite teccatte visite est certaine. Mels :
Lateit vai que M. Syveton rat sortir
S'il était sortit, en était-il ellé?
Deux-demannent. — M. Ernest Flendin, député
du Calvadoe, est allé chez M. Syveton, son
ami, le 8 decembre, vera 2 heures aprés-midi.
Il sous, resoous plusients fois; vainement. Il
rédesceudit et interrages le concierge.

— Il n'y e done personse chez M. Syveton?

Mels sii

— Furtiset personne ne répend.

— Cest eurieux. Ja vais théphener.

Un téléphose entité sa effet entre la longe et
l'epinart-ment de M. Syveton, at l'appareil, chez
et derner, su'oucon d'une son la councrie de
répouse roteuitt, immediatement, sans sinterveile. Il y sveit done quelqu'un dans le cabinel
de M. Syveton ac en mesel-le.

Le dialogue s'engage eure le oouciergent....

[ai?
La bonne.

C'est la bonne qoi répond et qui dit qua le

La dalogue s'engege catre le couciergent.....

(a)

La honne.
C'est la honne qel répond et qui dit qus le
visitent peut monter.

M. Fleudin remoute donc, sonue. Cette fois,
is honne vient ouver. Il demande M. Syveton.

— Mossieur s'y est pas!
Il demande Mme Syveton.

— Madame et y est pas!
M. Érecet Fleudia, surpris, redsscend et s'en
va, mais, de la porte, il avail entendu parler
Mme Syveton.

Elle était donc présente — et svec quelqu'on.
Ause guél...

Elle était donc presente — et avoir que que de la Asse qu'il...
Tout cela sa séreit pascé cers 2 heures. Encore que lois, el si ces détaits sont axacta, lie sont eu contradiction formelle avec ceux doncés jusqu'ici.
Troisadmennent. — A 3 beures et e minutes, le même 8 décembre, on s teléphoné à le Chambre des députés, de chez M. Syreton. Ce

demandant qu'on prevint pour qu'in nei, M. Ferrette nomment, pour qu'in assent dains in voir, e'ils posizient le prancre vienne.

Le propre de la comment de la comment de la commentation de Mme Syvaton.

Le cas, le téléphonage aut certain; le serie la superiure la mautionne par cert dens la superiure la superiure la commentation de la commentation

# Qui l'a trompè? Qui l'a trompè? Pourquoi l'avoir sinsi trompè? Teis sont les faits étranges dont il est impossible que M. Boueard ne s'occupe pas, pour les démantir s'ile aost faux, pour ea tiere les désections qu'ils compertent sils sost axacts, ainsi que l'effirment les gens le mieux piezes pour sevoir. Les témoins à entendre sont faciles

C'est sans grand intérêt pour la thèse du ulcide que daux melheureux chiena ont été mmolés hier dans le esbinet de travail de

simmolés hier dans le esbinat da travall de M. Syveton.

L'épagnaul, mal attaché à dessein, n'd pas turdé à se dégager sous les soubreautit provoqués par les premières aspiratione du gaz, et an n du le replacer à plusiours reprisas sur les bûches d'smiante.

Finsiament, le peuvre animal déjà à demi empoisonné n'e plus su la force de ce déliver du ces entreves. Il éest débaits encorqueiques minuice, puis s'est résigné. Il a aspiré tentement, maie régulierament la gaz mortal. Son supplies a duré vingt-claq minuites. Au bout de es temps les axperts ont constaté qu'il était mort. Il y et dix jours, un chien deplus petite taille avait mis cinquantecinq minuites à expirer.

Ounnt an obten saint-germain qui avait étà plqué à la morphina, l'a a cuccombé sans des urapparente au bout de cinquantecinq minuites.

Avant de mouyriria a cu uns forte contrac-

### En Belgique

Ten Belgique

A la suite de l'inspection du coffre-fort loué à la banque d'Anvers pour le compte de M. ou de Mme Systen, M. Jules Lemaitre vient de faire aesigner devent in tri-hunal étvil d'Anvers, le banque d'Anvere et M. François Suya, agent de change, nu nom duque la coffre-fort a été loué.

L'ection tend à faire restituer les titres at valeura à M. Jules Lemaitre qui a'en présend à propriétaire ou tout au moins le gardien responseble.

Le procès, introduit pour jeud prachain, sera peut-être plaidé des catla endience.

C'est Me Charles Bose, ancien bâtonnier de l'Ordre, qui soutiandra la demande de M. Jules Lemaitre; la hanque d'Anvers sera représenta à la barra par son conseil habituel, M. Aifred Gevers.

Le pipe de M. Syvetom

On lit dans la Gazette de Vervierz:

Le pipe de M. Syvetom est actuellement à Sps. an possession de M. Pierre Reussess, M. Pierre Reussess, M. Pierre Reussess, perit de Spa pour assister à l'esterrement de son beau-frère, vit la pipe, la trouve à 2 ou, goût le prie as sour de le donner en souvenir.

Es lendemare mande, eacces à lena, Reseaurie et me foi, dit-il, je ne ressentis aucun dérangement.

MM. Reussena, père et fils, entsadus par la justice beige, ont évalué le lortune actuelle de lime Syveton à 210000 france.

### La Journée de mororest

I essays valuemaat de la rantmer.
Interrogé plus particulterement sur le ques-tue de le pipe qui se trouvait près de cadavre,
M. Beurou a déclera n'es avoir va aucuné.
Il y avait deux pipas sur le bureau, sett dit,
mais, ar le moment, le avis attaché sacure
mportence à ce feit.
M. Boucerd confronte acinétiement Mms Syveton et le D. Barney.

## AUTOUR DE LA DELATION

La délation el la Légion d'honneur Parmi les nouveeux adhérents à la e Re quête des légionnaires e contre les légion neires déletaurs, cilone les nome da MM.

neires déletairs, cilone les nome du MM.;
Géoère l'hibendue, accien miciaire de la George;
Géoère l'hibendue, accien miciaire de la George;
Géoère l'here cut de la Compagne des chemins de for F.-L.-M.;
A Poller, membre de l'Insulint, inspecteur géuérel
des mince en rétrelle.
Géoère l'acquemin, réce-miral Alquier, récorde des
mince en rétrelle.
Géoère l'acquemin, réce-miral Alquier, récorde de
le commerce de le Seine; proerai de révision puis
Eirzaia-Diréct, eache président de section en tribunal
Eirzaia-Diréct, eache président de section en tribunal
Derrécagale, cénéral de division quenot,
du sudre de réterre; général de division quenot,
du sudre de réterre; général de division quenot,
du figure de division la rétraite; comte
de l'element de l'element de l'element de l'element
de l'element de l'element de l'element
de l'element de l'element de l'element
de l'element de l'element de l'element
de l'element de l'element de l'element
de l'element de l'element de l'element
de l'element de l'element de l'element
de l'element de l'element
de l'element de l'element
de l'element de l'element
de l'element de l'element
de l'element de l'element
de l'element
de l'element
l'element de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element
de l'element

Meriray, inspectant removes un entraite; De Bonicumid, Biscell, ceptistine en retraite; guarri Laroac, geodrel de brigade; du cedre de guarri Laroac, geodrel de brigade; du cedre de E. Orobel, chef d'escadrone de ce reirele er reireles; comete l'elles d'arros, encian officier supériels; Denvergas, telendent militaire es retraite. Adrica Augit, is geoloci es che Boocraire; général Benil modé-risal de l'elle de l'infestant superiels consoid in licitain al colonie de l'infestant par les de l'elles de l'el

Denimoté-Frentite de Besun a, un vert a reseau de Acasodin, licotenaci-colonel de l'infectarie territoriale; d. Afrina, chef d'escedron d'artilerle en retate: Krumpel, capitaise an reterrele; de lieuret, commandent lisanche, chef d'escedron d'artilerle en retret commandent lisanche, chef d'escadrona d'artilerle de l'artile d'escadrona d'escadrona de l'escadrona de

batelina magitaria, scordelre genéral de la Bocase grandes priscall, des priscall, fébbles, sénetar; A. Besachamps, chaf d'eccedrons de cveteria en retrelle ; les me Mileres, best d'esse relation de la priscalla priscalla priscalla priscalla priscalla priscalla priscalla priscalla de Villacciono, lleutecesi-celonel del reiratio; d'. Chèrnit, aucien directent des doonnes : O. Climatica, encien secretaire genéral de prefecture; commendant liney, chef de besellos brevete den goules en retraite.

cant ines; case a bessinos breese lan game an Prisita Troubel, maire de l'ombiene, membre de Antoin Troubel, maire de l'ombiene, membre de Combell doportent du travel; Prosper Hesa, captaine des la combellation de la combellation pro-femble E. d'Espel, secion officier, de Ricendy, cen-teine de fregute en retrette.

D'autre part, les légionnaires hebitant Poi-tiers dont les noms enivent ont edressé au général Février leur adhéelon collective:

gonéral Février leur adhéelon collective:

décral Esgretais, genéral d'Elloy, seéral de
chole, coloci révriés, comma d'ovr.

A. Rechet, cocion greatées da tribanel de Poitéers,
ditenst, leuleanai-colocel en retreite; Chevessu,
sous-iniendent militeire en retreite; Chevessu,
sous-iniendent militeire, iniendent sous-préire; Laon Espineil, licote au sécoles en
netre en retreite; l'apart de l'erroit en retreite; L'ajion éril, entiet capitains terrutoriel d'erriteire; prorepliates en retreite; Ferret de Peronz, chef de batter
en en retreite; Ferret de Peronz, chef de batter
en en retreite; Ferret de Peronz, chef de batter
en en retreite; Ferret de Peronz, chef de batter
en en retreite; Ferret de Peronz, chef de batter
en en retreite; Ferret de Peronz, chef de batter
en en retreite; Ferret de Peronz, chef de batter
en en retreite; Ferret de Peronz, chef de batter
en en retreite; Ferret de Peronz, chef de batter

M. Japy de Beaucourt, cal fut Tun-décanosurs de Bellort, a l'alt parvenir grand chanceller la istire sui vante:

Je préferente qu'on laissât en de conflit le plus noble de nos institution transforment pas les membres du C l'Odre en 1950s pour tel on tel fait parti-

fr tell faton acceptance agent fait mea Républicain, démocrate, ayent fait mea reuvss comme tel, jo mets le quéstion poli-que en dehors, certain que tout bea répu-licaie ne peut évoir que du népris et de dégoat pour ceux qui se sout readus conpables

dégot pour coux qui se sout resdus conpables de déstion.

De son côté, le colonel Boutan a adressé na requête suivante:

Measiaur le grand chanceller.

Yai l'houneur de vous faire connaître que, partagesat suitèrement le sentiment de M. famiral de Carvervits, que je vois naprims dans les les jourassex se ce jour, et désirant suivre cos exemple, je vous cerais très reconssiesant de voulor bleu faire ajouler mon nom à ceux des signataires dels requête qui vons a été adressée par M. le général Ferrier, ancles grand chanceller et par un certain nombre de légionnaires. À l'effet de solliciter le comparation, devant is Counail de l'Ordre, de toes ceux de Bus colègues civile at militaires, qui ent été lactiminés ou qui pourrout l'êtra per la suite, à propos des faits de déstion.

Je vous prie également, Ménaient le grand chanceller, de vousir bisa liste inscriré mon nom sur le liete des signataires de la lattre qui vous a été adressée par M. le récéral drandis, en ce qui concerne le cas particulier de l'arministre de le Guerre Audré, su sajet duquel je pourraix fourair, si j'étais appelé davent le Coussil de l'Ordre, na reansignament

M. Combes conire le général Florentin

e, sppellerait ait de lui le

ande, le leademain nemes, ande, le leademain nemes, board l'abord. Le président du Conseil s'efforça, tont d'abord, e persoeder la grand chauceller. Puls il lui atima l'ordre de su pas poureuivre contre les régionalires objet de pialutes. Enfin il e me da rérossion, su cas où les procèders de la castal de la castal

ca da reprocation, au cas de les procaceres raient continuées. Le géséral Florentin ne es laiseà pas intider. Il répondit qu'ent termes des réplicats de l'Ordre, dout il était le gardien, le seell de l'Ordre, avet resul qualité pour était es eas dant fi était suisi, qu'il avait done it son desorie et qu'il conducerait à 18 faire oit qu'il pât ca résulter pour lui.

Au carcle militaire

Le commandant Pasquiér est menecé une nouvelle exécution. Le Géulois, en let, crait savoir qu'un grand nombre de subres du cercle militaire de rein, qualité de gouverneur militaire de Paris, pur lui rappeler que d'après certain articin un infrait popular que d'après certain articin

a qualité de gouverne.

our les rappeler que, d'après certain article,
lu règlement, les officiers ayant ellanié à
homeur doivent être rayés de la lista des
nembres du cercle.

Ils ont déclaré, se outre, qu'il leur epparaissait que les règlements ne pouvaiant
trouver une plus juste application que
contre les commandents Bequuero et Pas-

que cet annuire avait été imprimé avent le 20 décembre.
En ce qui concerne le commandant Pasquier, le général Dessirier qurait étre saist de son eas dans le plus bref détait et qu'in e manquerait pas de faire connaître aux estimables membres du cercle la décision qui interviendrait à l'égard du directeur de la prison du Cherche-Midi.

Un precès

Le Mans, à jasvier. — M. Boutan, shelen
colonel du 117 de ligne, en retraite, à assigné
aujourd'hal, deveut le tribasat civil, M. Ligneul,
maire da Mans, suteur d'ane fiche le consernent.

### PERMETURES D'ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

M. Sogron, agent Caffaires à Casa, liquida-teur des Congrégations, s profité, raconte l'Indicaleur de Buyeum, da jugement reje-tant les tierces oppositions formées par Mgr l'évêqus de Bayeux et divers, pour ordon-ner la fermetare du collège Sainte-Maria, à Casa des Pallés Séminguires, or grébéral de

ner la fermetare du collège Sainte-Riria, à Casu, des Pelles Séminaires, an géhéral da tous les établiasements où ont enseigné les prêtres da la Délivrende. Cette meanra bratie, prise su milleu d'une année scolaire, s'indigaé tous les gens d'esprit libéral, mais ne les a pas surpris.

Cependant les blocards ent outrepassé largement la meeure su voitent natrever, majoré la loi, l'édecation des futars prêtres, et ou assure qu'une sointion est sor les point d'intervapir qui reconnaitre suz. Petits Séminaires, qui sont légalement autorisés, le drait de continuer leur mission.

### VIOLATION DES DROITS DE LA DÉFENSE

Par son arrêt du 7 décembre 1904, la Cour d'appelde Dijon, sprès pieldoirie de M' Laueyrie, evocet, a snaulé toute ls procédare faite par M. le juge d'ustruction de Cherolias, contra M. Pouceblenc, directeur de l'école libre de Digoin, par le moit que este procédare. Agite bâtivement et irrégulièrement, avait violé les droits légitlmes de la défense.

C'ent le denxième fois qua M. Pouceblene fait sanuler la procédare d'instruction suivie contra lui sons prétexte qu'il ne serait pas réellement sécularisé.

### LA « VERITE FRANÇAISE »

La Vérité française publia un télégramme de S. Em. la cardinal Murry del Val, trausmet-tant le béndictiou du Seint-Pere à son rédec-ter en chef et à tous ses collègues de la ré-daction. Nous sommes heureux de l'an félialter,

morhere des viniteurs à l'ercheven-mardi et mercred pius considérat que lund. Il faliait stationer pe us temps asses long dens la saile d vant de pouvoir pinetrer dans le ct et reposs la déponille mortelle

nouveau ouveau, at neure art autorio in nouveau ouveau, at care in cateleique.

Sur le drap mortunare ent été placés les ineignee cardinalices : in barretta rouge, le cappa magan et le chapetu rouge. Près du corps prient des prêtres, del samiantiètes en eurplis et des religiouses.

Ainsi que noue l'evone annoucé, les funérailles nuront lieu jeudi à 10 h. 1/2 du matin. Le cerdinait Lecct, archevêque de Bordesux présiders. La messe sera dits per Mgr Deramecourt, évêque de Soissons, Mgr Latty, évêque de Châleas, prononcera une elloculion funébre. Les évêques d'amiens, de Saint-Diet, de Meaux nt de Luxembourg ont fait conneitre qu'ile assistereient aux iunéraillés. L'évêque d'Angers a demandé l'heure de le cérémonin.

De nombreux tétégrammes de condo-lécace cont pervenus à l'archevêché. Citons ceux da S. Em. le cardinal Merry del Val, in doyan du Sacré-Collège, des cardinaus Rampolle, Mathleu, cic. Les cardinaux Lebouré, de Rannes; Coullét, de Lyou; Perseud, d'Autum, et l'évêque da Beauvais qui sont à Romn pour les fêtes de la canonission du curé d'Ara, ont envoyé des télégrammes d'axcuess.

Se sont fait également excuser les cardi-

med qu'aiet main l'autorisation officielle de gouvernement un fût pas pervenue en sevait dejà que l'inhumation serait faite dans is caveau des archevèques à la esthédraie, dess la chepelle du cardinul de Lorraina. Bur l'ordre de l'architecte en chef diocésain, on a procédé, hier, à l'ouverture du caveau.

### decision de l'empereur d'allemagne

On écrit de Berlin :

Un décret du ministre des Cnites de Prusi-isut da défendre sux enterités de l'Egit vangelique d'euroyer des subventions au leione évangeliques à l'étranger, Cètte m nre canse nes vive l'utigation parmi les pa-

Mais ceux qui ont lu les dernières lettre notre correspondant de Vienne ne sero es étonnés d'une décision qui s'imposait Allemague el elle voulait rester amie

## MIETTES

#### Nos amis defunts

### LE ( NOEL

Revne Belidomadaire pour l'enfançe et

SOMMATRE DU NUMERO BIL 1. -- U

#### \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\* PAROLE ÉPISCOPALE

La politique antireligiause de M. la pré-sident du Conneil: Attitude ses catho-liques, discours prononcé le dimnose 20 novembre 1904, à l'Hippodrome de Lille, par Mgr Touchet, évêque d'Oriéans. Une brochare de 60 pages, prix, otr. 65; port, 61. 63.

Sous es titre, et pour se conformer à la mende d'du grand nombre, le Maison de Bonne Fresse édite én acteute la dispotre vaillant prélat dont la Croix a deapé de lar extraits. Remises ordinaires par quantités 7/8, 15/13, 70/50, 150/100.

## Informations du soir

### LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Le governement rense proteste formelle meat contre la viciation, par les Japonais, de sipulation et la Conference de la Haye a sujet des bôpitaux pendaut is greere.

La note, se besant ser un télegramme de général Storses et gappelant qua le Japon es signaliare des susdites atipulations, fui savo que les Jaroneis out hombardé les hopitan me 4, 9 et il a Port-Arthor' et cet Méssé des nédenne, planieurs infarmitres et un gran nombre de maladas en traitement.

Cotte protestation est adressée au gouvern ment l'aspesis svec is prière de la l'arre tranmettre au gouvernament Japonais.

Les soldats ennemia frates A l'armée de Keroki, 3 janvier. — Un incident curteux, qui montre l'absuvce d'animosité entre les edversires s'est produit le 1º janvier : A ls svite d'na échange de notes estre deux officiers subsiternes, l'un rume et l'autre japo-nais, pluseurs officiers russes et japonale ne reucontrèrent le 1º janvier en m endroit con-venu et persèrent l'après-midi ensemble en causent amicalement.

### 10 000 prisonniero

Armée japonales devast Portarine, 3 j vier. — Les prisonniers, au nombre de 10 a zont su bonne santé Queut aux non-comi tants, ils retourneront en Russie.

### L'Autriche et la guerre

Viseae, è janvier. - La reddition de Port-Arthur fait pertont le guiet de conversations

Viseac, è janver. La rentrata de l'Arther s'et periori le sujet de conversationa où les sympathies se montrant partagées eatre le Reseia as la Japa.

Les journeux conserrent encore aujourd'hni des stileies à cet évacement et la pinpart font suritout l'éloge de la défense hérolque du général Stanssel et des soidsis rauses.

Cortains journeux, comme la Wierner Algemeine Zeitung et la Zeif laissent voir plutôt leurs sympathies pour le Japon en témolgannt des hautes qualités militaires des Japonais.

La jeunesse universitaire prienciae en dailois predité da nouveau de l'eccasion de prover au remosphoble et l'utile la population de l'eccasion de souver de l'autre de l'entre de l'autre de l'entre de l'action de l'entre de l'autre de l'entre de l'entre de l'entre de l'autre de l'entre de

Wei-Hei-Wei, a javier. — Le croiseur angleis Andromeda est parti ce matia nour Portarhar en voe de porter secours aux malades et blesees rasses. Il y s à bord deux chirnegiens et presque tout le personnel de l'hôpital du gouvernement. Il amporte un chargement de 80 tonnes, y compris 350 fits et 100 000 livres d'approvisionments.

Cette cargaison a été embarquée à la hâte durant la mit, rassitôt que l'antorissition officielle a étéreque.

## LE TRAFTE FRANCO-SIAMOIS

Un cablogramme du gouverneur general de l'Indo-Chine, en dets du 2 janvier, porte à la connsissance du ministre des Golonies que la transmission de territoire da Krest et de l'Ila Kochong vient d'être effectuée par la ministre de l'Interiogra du filam.

Après un échange de visite

LE VOTAGE DU DUC DE CONNAUGET peute de l'escale ent répondu écup pour cos et ont blace le pavillon anglais. Les équipage out peuse de hourres. Le matique de Mas série, navire battant pavillon de l'antra Cale lerd, a jouré laymas anglas. Le comme de partir de la ford de d'Estale

SUR LA MEDITERRANES

Marcellie, 4 janvier. — Le paquebot City-oj Vienne, de port de Glascow, ou arrivé es ma in, vessar de Bombay, après une traverse particulièrement péalble.

A la hautour de la Sardaigne, ce navire a-én eurpris par au violent curragan du Nord-Ouest Les lames, qui sans cease déferlaient sur le poat, cat défondé les panasaux des calos calves les échelles et les cablices de les cablices de les cablices emports les toyaux de vapeur.

Lyon, 7 janvier. — La grève des mineurs employés à l'extraction des pyrites culweux de Sain-Bel meaner da tourner à l'émette, car, depuis ce matin, les autorités font respecter l'arrêté pein, hier soir par le prêst du Bhôte, errêté qui interdit tout attrompement dans treis

darmes, qui faissient circuler les provintes, il cu dermes, qui faissient circuler les provintes, il con-hreuses, et plusieurs arrestations out été Des reuforts du geadsrmeria est été ache-minée sur Sain-Bei, où la altustion derient critique.

Cherbourg, à janvier. — Ce matin, on a arrêté trois ladividus: Roslland, âgé de 25 sus, et les frères Poll, âgés de 19 et 25 ans, antours de nombreux vois de cuivre commissartout à nord des hâtiments de commerce, et qui senient enlevé d'unn locomotive, desir la gare de Cherbourg, quetre colliers d'excentrages assaigneed and 30 kilos.

Realis, é janvier. — De noire correspondante Un lucendis dont en ignore les enuess a da-triu une maison d'habitallon et una grace prince de récottes appartenant à Mms veuve Bromey, de Acquescoot, Les dégés imperiants sont execute.